

Informations Post AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 août 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48, Monsieur Kamel HABIBI, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité